

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **4 juin 2018, à 20 h.** Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

Projet d'agrandissement du 162, chemin de la Plage

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 11.1 :

Accepter une somme des marges latérales de 5,11 mètres au lieu des 9,00 mètres prescrits.

Donné à New Richmond
Ce 1^{er} jour de mai 2018

Céline LeBlanc
Greffière